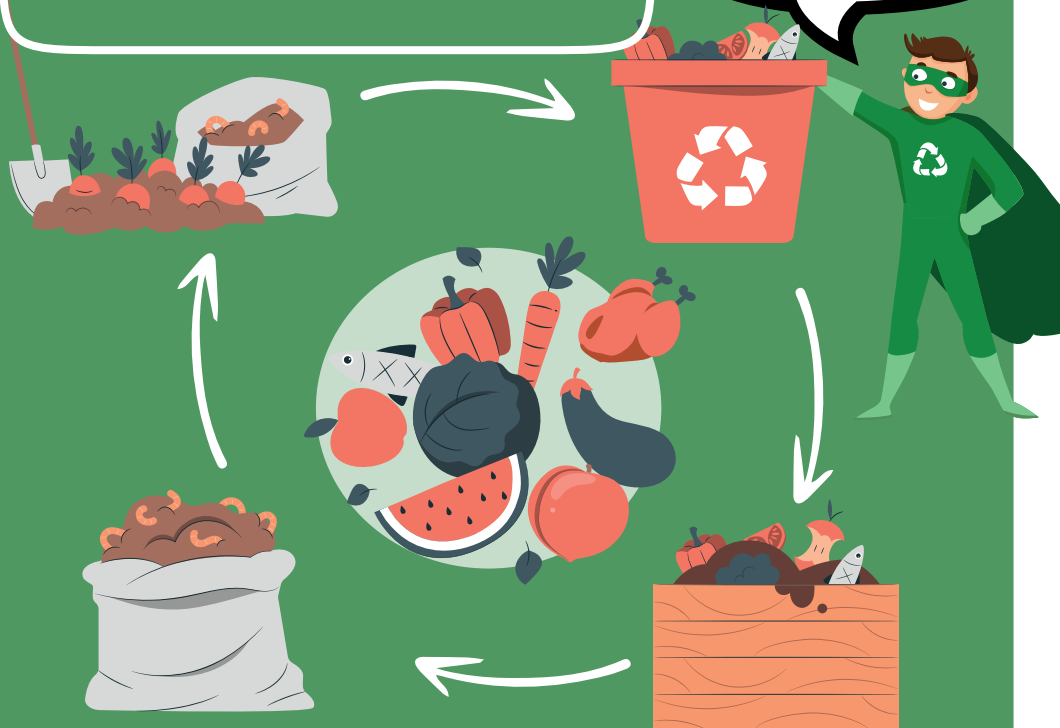


LES BIODÉCHETS

Point de collecte à CORME-ROYAL:
A l'entrée de la déchetterie,
un conteneur est mis à disposition

**J'EXPÉRIMENTE
LE TRI
DES BIODÉCHETS**



**Le tri des biodéchets arrive sur le territoire,
soyez les premiers à participer !**



QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Tout ce qui est composé à 100% de matière organique : reste de repas, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'oeufs, marc de café, sachet de thé, essuie-tout usagé, pain, fleur fanée, croûtes de fromage, reste de viandes, poissons et crustacés...

EN PRATIQUE. JE JETTE DANS LE CONTENEUR MARRON



MODE D'EMPLOI

1

Vous vous inscrivez auprès de votre mairie.

2

Vous déposez les biodéchets, dans un bioseau qui vous sera fourni gratuitement ou en utilisant votre propre seau.

3

Vous déposez vos biodéchets dans les conteneurs marrons de votre commune.



DÉCHETS INTERDITS DANS LE BAC BIODÉCHETS

Plastique, métal, emballages, aliments emballés, litière.



Les déchets de jardin sont à déposer uniquement en déchetterie.

LE TRI DES BIODÉCHETS POUR TOUS

Avec les nouveaux conteneurs marrons, chaque foyer peut trier ses déchets alimentaires pour alléger sa poubelle noire et faire un geste pour la planète.



QUE DEVIENNENT LES BIODÉCHETS ?

Chaque semaine, les déchets collectés seront compostés et serviront, entre autres aux agriculteurs locaux. Pour rappel, il est interdit de déposer d'autres déchets dans les conteneurs marrons.